

Création ou reprise d'entreprise : comment obtenir un prêt pour financer votre projet ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 09/11/2021

Que vous ayez comme ambition de créer ou reprendre une entreprise, votre projet peut nécessiter l'appui financier d'une banque. Comment obtenir un prêt bancaire ? Quelles conditions respecter ? Quelles alternatives s'offrent à vous en cas de refus ? On vous répond.

Constituez un dossier afin de présenter votre projet

Afin d'accomplir votre demande de prêt bancaire, vous devez être en mesure de présenter aux établissements bancaires votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

Exposez votre business plan

Le **business plan** de votre entreprise en devenir se doit d'être présenté aux établissements bancaires. Son objectif ? Convaincre les banques de vous apporter leur appui financier ! Synthèse de votre projet entrepreneurial, votre business plan a vocation à décrire aussi bien la **stratégie** que vous comptez déployer que le **retour sur investissement** escompté.

Découvrez comment réussir votre business plan

Élaborez un plan de financement

Avant de solliciter un prêt auprès d'une banque, il est indispensable que votre projet de création ou de reprise d'entreprise soit suffisamment avancé afin de pouvoir présenter un **plan de financement**. Intégré à votre business plan, le plan de financement peut être décisif pour l'acceptation de votre demande de prêt puisqu'il a comme objectif de démontrer la **fiabilité financière de votre projet**. À cette fin, il fait apparaître les **besoins** nécessaires au démarrage de votre activité, comparés aux **ressources** dont vous disposez.

Les besoins regroupent :

- ▶ les **frais d'établissement** (frais liés aux formalités de création tels que les frais de greffes ou les honoraires d'un avocat [rédigeant les statuts](#))
- ▶ les **immobilisations incorporelles** (les biens immatériels servant durablement l'entreprise tels que les frais de publicité ou d'un logiciel)
- ▶ les **immobilisations corporelles** (les biens matériels tels que le mobilier ou des véhicules)
- ▶ les **immobilisations financières** (des sommes d'argent permettant de couvrir le premier loyer et le dépôt de garantie par exemple)
- ▶ la **trésorerie de démarrage** (trésorerie suffisante afin de s'acquitter du financement de la **TVA** notamment)
- ▶ le besoin en **fonds de roulement** (somme d'argent nécessaire pour assurer le cycle d'exploitation de l'entreprise, notamment lorsque l'encaissement des clients intervient après le paiement des fournisseurs).

Les ressources comprennent :

- ▶ les **capitaux propres** (votre apport et/ou celui de vos associés)
- ▶ les **capitaux empruntés** (sommes empruntées par l'entreprise).

Obtention d'un prêt : quels sont les éléments pris en compte ?

Bien que chaque établissement financier dispose de critères qui lui sont propres pour accorder ou non un prêt à une entreprise en création, ils partagent tous des attentes auxquelles vous vous devez d'être vigilant lors du montage de votre projet.

La fiabilité financière du projet

Votre projet se doit de paraître suffisamment **réaliste** pour que la banque sollicitée soit convaincue par le business plan présenté. À cet égard, sous-estimer le montant à emprunter pourra jouer en votre défaveur si l'établissement bancaire estime que la somme sollicitée ne pourra permettre d'assurer le démarrage de votre activité.

Un équilibre entre capitaux propres et empruntés

Un établissement bancaire, même prêt à vous accompagner, préférera souvent **partager les risques**. À ce sujet, **Bpifrance Création** < [https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/lempunt/recourir-a-pre-bancaire-financer-son-projet-creation#:~:text=En%20r%C3%A8gle%20g%C3%A9n%C3%A9rale%2C%20il%20est,mieux%20\(50%2F50\).&text=Quoi%20qu?indique%20qu'«%20il%20est%20conseillé%20d'équilibrer%20les%20fonds%20propres%20et%20les%20emprunts%20au%20mieux%20»,%20à%20hauteur%20de%20«%2050/50%20»](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/lempunt/recourir-a-pre-bancaire-financer-son-projet-creation#:~:text=En%20r%C3%A8gle%20g%C3%A9n%C3%A9rale%2C%20il%20est,mieux%20(50%2F50).&text=Quoi%20qu?indique%20qu'«%20il%20est%20conseillé%20d'équilibrer%20les%20fonds%20propres%20et%20les%20emprunts%20au%20mieux%20»,%20à%20hauteur%20de%20«%2050/50%20») >

Si vous rencontrez des difficultés à réunir un apport suffisant afin de mener à bien votre demande de prêt bancaire, vous pouvez solliciter un **prêt d'honneur**, sans intérêts ni garanties, qui servira à renforcer votre apport.

[En savoir plus sur le prêt d'honneur < https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-fonds-propres/pre-dhonneur >](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-fonds-propres/pre-dhonneur)

La diversification des sources de financement

Afin de répartir les risques, n'hésitez pas à faire appel à plusieurs établissements bancaires et ainsi diviser le montant emprunté auprès de chacune.

En cas de refus : quelles alternatives ?

Tout refus de prêt doit être motivé et argumenté.

Si les motifs justifiant le refus opposé à votre demande de prêt vous semblent discutables, vous pouvez saisir le **médiateur du crédit**, chargé d'assurer un rôle d'intermédiaire entre vous et l'établissement bancaire.

[En savoir plus sur la médiation du crédit aux entreprises](#)

Aussi, ce refus motivé peut être l'occasion de faire un point sur votre projet, en sollicitant un **organisme d'accompagnement** par exemple, afin qu'il vous apporte un second regard sur les ambitions et objectifs que vous vous êtes fixés. Vous pouvez retrouver une synthèse de ces organismes sur le site de BPI France.

[Organismes d'accompagnement à la création d'entreprise < https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/se-faire-accompagner >](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/se-faire-accompagner)

Enfin, avoir recours au prêt bancaire n'est pas la seule alternative qui s'offre à vous afin de financer votre projet. Lancer une campagne de **crowdfunding**, comme obtenir le soutien d'un **business angel**, peut vous permettre de concrétiser vos ambitions entrepreneuriales !

En savoir plus sur le prêt bancaire et la création d'entreprise

Recourir à un prêt bancaire pour financer son projet de création d'entreprise (bpifrance-creation.fr) < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/lempunt/recourir-a-pre-bancaire-financer-son-projet-creation> >

Le guide de la création d'entreprise (cci.fr) < <https://business-builder.cci.fr/guide-creation> >

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Création d'entreprise : quelles sont les démarches à effectuer

Découvrez comment réussir votre business plan

Création d'entreprise : comment réussir son étude de marché ?

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   